

# LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

## Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

### SOMMAIRE

XIIIe DIMANCHE APRÈS  
LA PENTECÔTE. —  
CHRONIQUE DIOCÉSAI-  
NE : ordination à  
St-Henri des Tanne-  
ries, à l'église mé-  
tropolitaine; clôture  
de la 2e retraite pas-  
torale.—Lettre d'un  
missionnaire oblat.  
—DISCOURS DU CAR-  
DINAL MANNING, SUR  
le code pénal italien.



### SOMMAIRE

—L'ENCYCLIQUE " LI-  
BERTAS " apprécié  
par une Revue libé-  
rale.—LA SOUVERAI-  
NETÉ DU PAPE, —  
INAUGURATION DE LA  
STATUE DU P. LACOR-  
DAIRE A SORÈZE,  
FRANCE — NOUVEL-  
LES RELIGIEUSES.—  
LE GARÇON DE BAN-  
QUE.— PRIONS POUR  
NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

Cents Une piastre par an, payable d'avance. 2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à  
M. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPOY  
Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

**PRIÈRES DES QUARANT-EHEURES.**

---

<b>LUNDI,</b>	<b>20</b>	<b>AOUT.</b>	—Saint-Augustin.
<b>MERCREDI,</b>	<b>22</b>	“	—Saint-Esprit.
<b>VENDREDI,</b>	<b>24</b>	“	—Sainte-Marguerite du L. M.

---

**FETES DE LA SEMAINE.**

---

<b>DIMANCHE,</b>	<b>19</b>	<b>AOUT.</b>	—13 P. 4 Aout, S. J., d. 2 cl. (S. As.,) orns blancs. <i>Annônce de la fête de S. Barthélemi.</i>
<b>Lundi,</b>	<b>20</b>	“	—S. Bernard, C, D., d. ornements blancs.
<b>Mardi,</b>	<b>21</b>	“	—S. Jeanne Er, F. de Cl., Vve, d. orns blancs.
<b>Mercrèdi,</b>	<b>22</b>	“	—Oct. de l'Assomption, d., ornements blancs.
<b>Jeudi,</b>	<b>23</b>	“	—S. Philippe de B., C., d. ornements blancs.
<b>Vendredi,</b>	<b>24</b>	“	—S. BARTHÉLEMI, AP., d. 2 cl., orns rouges.
<b>Samedi,</b>	<b>25</b>	“	—S. Louis, C. sem. ornements blancs.

---

**OFFICES EXTRAORDINAIRES.**

**ÉGLISE MÉTROPOLITAINE** — Dimanche 19, messe et vêpres pontificales. Après la grand'messe, Monseigneur donnera la bénédiction papale.

**SAINTE-CROIX** (Sœurs Grises).— Lundi 20, prof. religieuses.

**SŒURS M. DE STE-CROIX**, à Saint-Laurent. — Mardi 21, prof. religieuses.

---

*Dimanche 19.*—Solennité du titulaire de l'Assomption.

## XIII<sup>e</sup> DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

Comme il entraît dans une ville, il rencontra dix lépreux qui s'arrêtèrent loin de lui.

La lèpre est une maladie très sale et très douloureuse qui attaque la peau et qui quelquefois s'étend sur presque tout le corps. Outre l'intense souffrance qu'elle cause, cette maladie rend ses victimes un objet de dégoût et d'horreur pour ceux qui les entourent. La lèpre paraît avoir dominé dans l'Est dans les premiers âges ; durant le moyen âge, elle fut très commune en Europe où elle fut apportée par les croisés qui revenaient des croisades. Un homme atteint de la lèpre était considéré par le gouvernement comme mort, de sorte que la maladie fut appelée mort civile. Le lépreux était retranché de tout commerce avec ses concitoyens et forcé de vivre seul ou en compagnie d'autres lépreux. La lèpre soumettait l'homme au sort très cuisant de l'exil, puisqu'elle le forçait de se séparer de son chez lui et de ses amis, et de rompre tous les liens qui attachent le cœur de l'homme à cette terre et à ses compagnons.

Les saints Pères ont toujours regardé la lèpre comme la figure du péché. Le péché, en effet, s'étend sur l'âme comme la lèpre s'étend sur le corps, la souillant et la corrompant, la rendant dégoûtante à l'œil de son Créateur et le forçant à s'en séparer et à la séparer de la compagnie de ses anges et de ses saints. Le péché force l'âme à s'exiler de Dieu, son véritable chez-elle, et brise tous ces attachements si chers qui sont autour du chez soi. En ce sens, tout péché mortel est une lèpre morale ; mais celui de tous qui mérite le mieux ce nom est le péché de l'impureté, parce qu'il souille le corps et l'âme et est une infection plus grande que l'ancienne lèpre de l'Est. L'impureté, en outre, a le funeste pouvoir d'engendrer une foule d'autres maladies distinctes, mais non moins dégoûtantes qu'elle-même.

Et cependant, hélas ! l'impureté est de nos jours, comme aux jours de Noé, le péché le plus répandu dans le monde ; un péché qui n'est étranger à aucune classe de la société, à aucun degré de civilisation ; un péché contre lequel chaque personne doit prendre des précautions constantes si elle ne veut pas être infectée par son virus qui semble traverser l'air même que nous respirons, et se tapir invisible dans les mets et les boissons que nous prenons pour nous soutenir.

S. Clément d'Alexandrie appelle l'impureté la métropole des vices, en raison, sans doute, des nombreux autres vices qu'elle engendre, et qui se groupent autour d'elle. Cette lèpre de l'âme est pire qu'aucune lèpre du corps, de même que la mort de l'âme est infiniment plus terrible que celle du corps.

Dieu a quelquefois permis à certains de ses saints de connaître la saleté que le péché de l'impureté répand sur l'âme de celui qui le commet. Il en fut ainsi pour S. Euthyme et Ste Catherine de Sienne qui découvrirent des personnes impures par la mauvaise odeur que produisait leur présence. Ce serait peut-être bien, si toutes les per-

sonnes innocentes possédaient ce don des saints de Dieu, car elle pourraient facilement alors éviter d'autres personnes de contracter cette dégoûtante lèpre de l'impureté. Nul, à la vérité, ne peut aspirer après une grâce si extraordinaire, mais quiconque se charge des autres, spécialement des jeunes gens, devra prendre tous les moyens suggérés par la sagesse et l'expérience pour les préserver de tout contact avec des personnes déjà infectées de cette peste.

Une conversation avec une personne souillée de la lèpre de l'impureté est souvent suffisante pour implanter ses semences dans les cœurs jeunes et innocents ; et une fois que les semences se sont implantées, elles sont difficilement arrachées, du moins entièrement.

La lèpre attaquait non seulement les personnes, mais on la trouvait dans les vêtements et dans les maisons. Il en est de même avec la contagion de l'impureté qui non seulement attire ses victimes par les yeux des libertins, mais se cache dans les plis de vêtements lascifs, d'où elle se répand au dehors et où elle s'attache comme ces vapeurs nuisibles qui s'attachent aux murs des maisons dans lesquelles des actes impudiques sont faits, ou des discours licencieux sont tenus. De telles personnes, de telles choses et en tels endroits, tenez éloignés les jeunes et les innocents. Souvenons-nous que seuls ceux qui aiment la pureté auront le Roi du ciel pour ami. Et comme nous savons d'après l'Écriture sainte que nous ne pouvons être chastes à moins que Dieu ne nous donne le pouvoir de l'être, demandons-lui avec ferveur et fréquemment le plus souverain de ces dons : le don de pureté. Mettons de côté tout orgueil, car, plus que toute autre chose, l'orgueil poussera le Tout-Puissant à nous laisser à notre faiblesse. L'impureté est la fille débauchée de l'orgueil, tandis que l'humilité est la mère de la pureté.

Finalement, mes frères, soyons tous attentifs à l'exhortation de St Paul : " Marchez dans l'amour, ainsi que Jésus-Christ nous a aimés. Qu'on n'entende pas même parler parmi vous ni de fornication, ni de quelque impureté que ce soit ; qu'on n'y entende ni parole deshonnêtes, ni futilité, ni bouffonnerie, mais plutôt des actions de grâces. "

---

## CHRONIQUE DIOCESAINE

---

Ordination, 12 août, à Saint-Henri des Tanneries :

*Sous-diaconat.*—MM. J. Blais, E. Coursol, A. Martel.

*Prétrise.* — MM. L.-M.-A. Barcelo, A.-A. Robert. L. Brien-Durocher, J.-M. Roux, J.-M. Duhamel, T. Decary, W. Kelly.

15 août à l'église métropolitaine :

*Tonsure.* — MM. J.-A. Blouin, A. Desaulniers, J.-G. Dehaie, P. Desrosiers, D. Desroches, A. Forget-Latour, W. Geoffroy, F. Pepin-Lachance, H. Mongeau, E.-J.-A. Auclair, F.-A. Carrière, A. Desjardins, J.-B.-L. Gagnon, J.-D. Neveu, C. Poissant.

*Orâtres-mineurs.* — MM. F. Beaudry, A. Boisseau, R.-E. Dorais, H. Gates, F.-X. Chalifoux, N. Ferland, A. Laliberté, A. Lamarche, H. Martel.

*Sous diaconat.* — MM. A. Chaussé, J. Cabana, P. Labrèche, J.-A. Laporte, J.-M. Roberge, C.-M. Barrignaud, frère Pie-Marie.

*Diaconat.* — MM. J.-H. Gauthier, A. Bertrand, J. Cléroux, F.-X. Pelland, A. Lippé, H. Marsolais, J. Blais, E. Coursol, J.-A. Martel.

La seconde retraite pastorale s'est terminée aujourd'hui Mgr l'Archevêque présidait cette retraite, qui a été prêchée par le révérend P. Augier, provincial des Oblats.

Lettre d'un missionnaire O. M. I. — Petit-Lac des Esclaves, mission Saint-Bernard.

Le 8 juillet 1888.

MONSEIGNEUR ET BIEN AIMÉ PÈRE,

J'aurais bien voulu répondre à votre bonne lettre que vous avez daigné m'envoyer, il y a déjà dix-huit mois, mais quand je l'ai reçue, vous étiez parti pour la France, et, delà, à Rome. Quelques journaux dont les adresses étaient de votre main m'étant parvenus, je conclus que vous ne m'aviez pas oublié, et j'ai cru découvrir le lieu de votre résidence actuelle. Merci, Monseigneur, pour toutes vos bontés à mon égard. Je suis toujours surpris d'apprendre que quelqu'un pense à moi de temps en temps. Je ne voudrais être connu que du bon Dieu. J'occupe un si petit coin sous le soleil que c'est à peine si j'égalé un atome ; et voilà que quelques-uns aux regards bienveillants m'aperçoivent et s'intéressent à moi. Je m'étonne. Puisqu'il faut que je sorte de dessous le boisseau, j'y vais faire en sorte que notre Père qui est dans les cieux en soit glorifié.

Il y a déjà quatre ans que je quittais le beau Canada pour les grandes prairies du Nord-Ouest. J'accompagnais l'excellent et tout dévoué père Le Corre. J'aurais voulu l'accompagner jusque dans sa chère mission. Mais le divin Maître n'était pas de mon avis. Je n'avais donc qu'une chose à faire, c'était de me rendre au poste que m'assignait Sa Grandeur Monseigneur Faraud : *Ecce ego, mitte me.* Je suis allé à Dunvegan sur la rivière de la Paix, où je demeurerai six mois, et, delà, l'obéissance m'appela au Petit-Lac des Esclaves. Avec l'aide du bon Dieu, j'ai pu apprendre la langue crise, pour pouvoir faire un peu de bien à nos chers sauvages et métis. Arrivé au mois de mai, je dus commencer à faire un sermon en langue crise dès le mois de juillet. J'aurais voulu avoir une école immédiatement, mais j'ai dû attendre un an, avant de pouvoir mettre mon plan à exécution. N'ayant ni livres, ni local, je me trouvais dans une impossibilité absolue. En 1886, j'ai reçu quelques livres et autres objets d'école,

et je me suis mis à l'œuvre, aussitôt après notre retraite annuelle. Mais il faut que le diable ait son drapeau à côté de celui de Jésus. Pendant que nous étions à faire notre retraite, un ministre protestant est venu s'installer au fort, et a ouvert une école. Je n'ai cessé de combattre depuis ce moment. Il m'en a coûté bien des courses et bien des pourparlers, pour empêcher nos chers catholiques de lui envoyer leurs enfants. Tout n'est pas encore gagné; la lutte n'est pas encore finie. Le ministre a bâti une jolie maison de l'autre côté ou plutôt au bout de la baie, où se trouvent une quinzaine de familles catholiques. Il va tâcher d'avoir tous leurs enfants et en même temps de les attirer à ses instructions. Il a un assortiment complet de petits habits pour les enfants qui iront à son école. Cependant, je dois dire qu'il n'a pas réussi à avoir les enfants, l'hiver dernier, même en leur offrant toutes sortes de choses.

Quatorze enfants sont demeurés à notre mission, durant tout l'hiver. Ils se fournissaient de poisson, et nous leur donnions des patates. Par ce moyen, beaucoup d'enfants ont appris leurs prières et leur catéchisme, qui, sans cela, seraient demeurés longtemps ignorants et incapables de prier.

Le ministre fut obligé de venir prendre ses quartiers d'hiver au fort. Là, il pouvait faire la classe aux petits protestants, et à quatre ou cinq de nos petits coureurs de chemin. Il a essayé tous les moyens pour détourner les enfants de venir à notre mission, tantôt en disant qu'ils n'apprenaient rien chez nous, tantôt en disant que le père enseignait un autre anglais. Ennuyé de toutes ces tracasseries, j'ai annoncé qu'il y aurait un examen, et j'ai invité le ministre à se rendre avec ses enfants. Il s'agissait de savoir si ses élèves en savaient plus que les miens, et s'ils parlaient différemment l'anglais. Je lui ai envoyé trois lettres; il a fini par se cacher. Le docteur Mackay et M. Round se sont rendus à ma invitation. Les enfants, je l'espère, ont donné satisfaction. Depuis lors, le pauvre ministre s'en est fait donner sur les doigts par nos gens. Maintenant il a un compagnon. Vous voyez si la lutte va s'engager d'une manière sérieuse, l'hiver prochain (1). Je crains que nos chers métis ne se laissent gagner. Car vous les connaissez, ils sont bien changeants. Pardonnez-moi si je vous parle longtemps de cette œuvre; d'ailleurs c'est l'œuvre du jour, et je dois y mettre toute mon âme et tout mon cœur, pour la mener à bonne fin.

Le bon père Dupin est mon compagnon. Il est sur son départ pour Saint-Albert et pour le Lac-Labiche. Il va prendre tous les conseils possibles, à propos de notre école. Je vais être seul ici pour tous les travaux extérieurs, et je fais de 4 à 6 heures de classe chaque jour. Nous avons plusieurs bêtes à cornes dont le

(1) Monsieur Clut, qui envoie cette lettre au rédacteur, est heureux d'annoncer que le frère Ryau qu'il a envoyé au mois de mai dernier au Lac-Labiche, sera envoyé comme aide au révérend P. Desmarais.

le sort retombe sur moi. Notre jardin est cinq fois plus grand qu'il ne l'était lors de votre séjour ici. Vous ne reconnaîtriez plus la place. Aussi je suis occupé depuis mon lever jusqu'à mon coucher. Si vous pouviez me faire avoir un bon et saint frère, j'en serais très heureux. Nous aurions besoin d'un frère qui sût tout faire.

Un père de plus nous soulagerait beaucoup. Maintenant je voudrais bien orner le sanctuaire de beaux petits *anges vivants*. Mais je n'ai pas de quoi les habiller. Je n'ai ni surplus, ni soutanes. Si j'en croyais pas importuner Votre Grandeur, je la prierais de demander pour moi à quelques personnes charitables des *cottas* et des soutanes d'enfants de chœur. Je serais si heureux d'en recevoir. Nous n'avons rien pour orner nos autels : ni fleurs, ni roses, ni vases, ni chandeliers. Notre église est par trop pauvre. Veuillez, Monseigneur, penser à nous et nous faire envoyer de quoi faire disparaître un peu cette extrême pauvreté.

Voilà, Monseigneur et bien-aimé Père, ce que je désirais vous écrire depuis longtemps. En attendant des nouvelles de votre santé, je demeure,

Votre tout dévoué fils.

A. DESMARAIS, Ptre, O. M. I.

---

Discours du cardinal Manning sur le Code pénal italien.—Le cardinal Manning vient de prononcer à Saint-Mary de Moorfields un important discours devant une nombreuse assistance. Son Eminence a flétri devant son auditoire la politique de M. Crispi à l'égard du Saint-Siège.

« J'ai été impatient, dit le cardinal, de fournir mon témoignage comme homme libre, comme chrétien, comme catholique, contre une loi qui est *orientale par sa tyrannie et atroce par son caractère*.

« Si cette loi était en vigueur en Angleterre, je ne sais combien de fois j'eusse été emprisonné et frappé d'amende... Tout cœur anglais se révolte à la pensée des violences que le gouvernement italien propose contre les ministres du culte. Qui est-ce qui jugera en quoi le ministre de la religion dépasse les limites de ses fonctions ? Si le chef vénéré de l'Église me disait : Vous excédez vos devoirs, je courberais la tête sans parler, mais si un ministre d'État me le disait, ah ! certes non, je ne courberais pas la tête. Dans l'exercice de mon ministère, je ne dois obéissance qu'à mon supérieur spirituel.

« Tout l'épiscopat d'Italie, tout le sacerdoce, le chef même de l'Église serait assujéti à qui ? Au ministre du jour, quel qu'il soit, et bien qu'ennemi des institutions les plus favorables. Une loi de cette nature ne peut être dictée que par la peur, par une conscience troublée, par la persuasion que l'on est dans le tort. Je l'ai toujours dit

et je ne me lasserai jamais de le répéter : Rome est sacrée, et ses profanateurs ne peuvent avoir la conscience tranquille.”

Voici la conclusion de ce discours :

“ Le siège immuable de Pierre a vu changer bien des choses d'ici-bas, et ce qui est arrivé peut se répéter encore. Si les auteurs du nouveau Code pénal italien croient imposer silence au chef de l'Eglise et à tous ceux qui lui restent fidèles, ils ne font que renouveler la folle erreur qui s'est si souvent répétée dans l'histoire. Il n'y aura de stable à Rome que l'autorité du vicaire de Notre-Seigneur. Aucune arme fabriquée contre elle n'a été solide, aucune autorité n'a combattu contre elle sans courir à sa ruine. Les hommes souffrent et meurent ; mais l'Eglise triomphera et régnera, parce que son chef est le Fils de Dieu et l'Esprit-Saint est sa vie sur la terre. Si on était homme, mais il reçut le nom de Pierre lorsqu'il fut constitué roche de vérité. Simon mourut, mais Pierre vit toujours ! ”

---

### Encyclique “ *Libertas* „ appréciée par une Revue libérale

La *Nouvelle Revue* de Paris reçoit sur l'encyclique *Libertas* la communication suivante dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance et l'intérêt. Nous la reproduisons tout en faisant çà et là quelques réserves :

“ L'encyclique *Mirari nos*, l'encyclique *Quanta cura* furent au temps de Grégoire XVI et de Pie IX des enseignements de haute valeur pour les consciences catholiques ; les traces qu'elles laissèrent dans la vie politique de l'Europe ne devaient point cependant être très profondes. Les colères vraies ou feintes, les indignations sincères ou simulées, les alarmes bruyantes, les scandales même soulevés par le *Syllabus* purent un instant faire illusion, l'orage ne secoua que les esprits cultivés, il n'alla point remuer les peuples dans leurs couchés profonds. Tous ces documents posaient la thèse éternelle de l'Eglise et n'innovaient point, ils rappelaient aux fidèles ce qu'avaient cru leurs pères ; en face des sociétés humaines en perpétuelle évolution, ils montraient la cité de Dieu immuable, pareille à un sphinx égyptien au pied duquel roulaient les sables du désert et dont le temps ni les tempêtes ne parviennent à entamer le grain fin et dur. Ce n'était point un sang nouveau venant s'infuser aux veines du catholicisme ; il demeurait dans l'attitude hiératique où l'avait laissé la renaissance religieuse du commencement de ce siècle, et le divorce entre ses principes et ceux du mouvement libéral qui l'étreignait de toutes parts n'en restait pas moins profond.

“ L'œuvre nouvelle de Léon XIII, l'encyclique *Libertas præstantissimum* aura fait moins de bruit à sa naissance ; les uns l'auront accueillie avec foi, d'autres avec sympathie, les adversaires avec ce respect que l'on accorde aux choses vieilles qui se survivent ; elle n'aura soulevé ni puissantes contradictions ni fortes polémiques, elle sera cependant le point de départ d'une modification radicale dans les rap-

ports de l'Église et des peuples, elle marquera une évolution dont il est impossible de prévoir dès à présent les conséquences. Le ton modéré, l'équilibre parfait, l'extrême mesure qui lui donnent un cachet si particulier, sont faits pour tromper sur sa portée réelle, et le journal italien qui a dit plaisamment que le Pape aurait pu donner pour titre à son encyclique : *De opportunismi necessitate*, a fait une bontarde spirituelle assurément, mais qui se trompe d'adresse.

“ Sous des formes d'une énergie calme et froide, Léon XIII est un grand oseur, il a dans l'âme le feu des G'égoire et des Boniface, et celui qui sait lire dans son regard doux et clair y trouve d'étranges profondeurs.

“ Voyant de haut et de loin, il ne s'est point attardé, à la suite de certains esprits chimériques et bien intentionnés, à vouloir accorder l'Église avec certain dilettantisme libéral à l'usage des aristocraties et des bourgeoisies cultivées ; il a su estimer à sa juste valeur le mouvement démocratique qui emporte cette fin du siècle et l'évolution sociale qui en est la conséquence. Le libéralisme tel que nous l'entendons, c'est-à-dire l'indifférence religieuse, la libre pensée, la morale évolutionniste, est chose incompatible avec les croyances et la vie sociale du catholicisme.

“ L'autonomie absolue de la volonté, l'autonomie absolue de la société, ce double idéal de la réforme religieuse au sein du protestantisme et des classes moyennes depuis la Révolution, n'est pas seulement antipathique à l'Église, il est la négation même de ses principes et de sa constitution.

“ Que ce soit sous le nom de tolérance ou des libertés modernes, l'Église l'a toujours condamné et Léon XIII n'a pas failli à cette tâche. Mais ce qui lui est bien personnel et ce qu'aucun de ses prédécesseurs sur le trône pontifical n'avait osé faire avant lui, c'est la séparation entre les libertés civiles et politiques d'une part, les libertés religieuses et intellectuelles d'autre part : là réside le côté vraiment original et puissant de la nouvelle encyclique.

“ Certes, la distinction entre la thèse et l'hypothèse, qui apparaît pour la première fois dans un document pontifical, a bien son prix, mais seulement pour les libéraux parmi les catholiques, qu'elle relève des excommunications d'une certaine école. Elle leur facilite la lutte au sein des partis, elle leur aplanit les voies et la gestion du pouvoir, elle leur rend la défense plus aisée contre les adversaires ; mais elle ne suffirait point à ranimer la vie au sein du catholicisme, elle ne suffirait pas à concilier la démocratie avec l'Église.

“ Les démocraties se soucient assez peu des libertés philosophiques, elles ont facilement la foi du charbonnier ; les communes du moyen âge en Italie, la Ligue en France, l'insurrection des *Comuneros* en Espagne, sont là pour en témoigner. En revanche, elles sont affaiblies de justice sociale, de progrès et de libertés politiques.

“ Les Ketter, les Manning, les Newman l'avaient déjà compris et avaient cherché, dans leurs écrits, à donner cette satisfac-

tion aux instincts populaires ; mais aucun d'eux ne l'avait fait avec la netteté, l'ampleur, la hauteur de vue de Léon XIII.

“ Pour la première fois, un Pape a déclaré que “ préférer pour “ l'Etat une constitution tempérée par l'élément démocratique “ n'est pas en soi contre le devoir, à condition toutefois qu'on res- “ pecte la doctrine catholique sur l'origine et l'exercice du pou- “ voir public. Des diverses formes du gouvernement, pourvu “ qu'elles soient en elles mêmes aptes à procurer le bien des “ citoyens, l'Eglise n'en rejette aucune ; mais elle veut, et la na- “ ture s'accorde avec elle pour l'exiger, que leur institution ne “ viole le droit de personne et respecte particulièrement les droits “ de l'Eglise. ”

“ C'est proclamer la légitimité des gouvernements populaires et il a fallu à Léon XIII une grande indépendance d'âme et un singulier courage pour oser faire entendre cette vérité aux partis de réaction monarchique qui accaparent trop souvent la religion au gré de leurs intérêts et de leurs passions. Il va plus loin encore, il affirme les droits vitaux des démocraties.

“ L'Eglise ne condamne pas non plus que l'on veuille affran- “ chir son pays ou de l'étranger ou d'un despote, pourvu que “ cela puisse se faire sans violer la justice. Enfin, elle ne reprend “ pas davantage ceux qui travaillent à donner aux communes “ l'avantage de vivre selon leurs propres lois, et aux citoyens “ toutes les facilités pour l'accroissement de leur bien-être. Pour “ toutes les libertés civiles exemptes d'excès, l'Eglise eut toujours “ la coutume d'être une très fidèle protectrice : ce qu'attesten. “ particulièrement les cités italiennes, qui trouvèrent sous le ré- “ gime municipal la prospérité, la puissance et la gloire, alors “ que l'influence salataire de l'Eglise, sans rencontrer opposition “ aucune, pénétrait toutes les parties du corps social. ”

“ Vous me direz que c'est la pure doctrine de saint Thomas et de Suarez, et qu'en tenant ce langage Léon XIII mettait lui-même en pratique les conseils qu'il donnait aux débuts de son pontificat dans l'encyclique *Immortale Dei*, c'est vrai ; mais combien cette pure et vivifiante doctrine avait été mise en oubli par les théologues de ces deux derniers siècles ! combien elle était devenue étrangère à la vie du catholicisme dans les sociétés modernes ! Le mérite éminent du Pape actuel, ce n'est point seulement d'avoir rappelé ces vérités, mais d'avoir traduit la pensée du moyen âge en pur langage du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est d'avoir forcé une société religieuse où le gallicanisme royal et le josphisme impérial avaient laissé une si forte empreinte, à se ressouvenir qu'en ses origines le christianisme avait été démocratique.

“ C'est par là que Léon XIII non seulement entend réconcilier la démocratie moderne avec l'Eglise, mais encore permettre à celle-ci de reprendre une direction et un pouvoir que ses fautes et ses faiblesses lui ont fait perdre. On a dit parfois de lui, qu'il était le premier des socialistes chrétiens. Pour être un peu forcée,

l'expression a sa part de vérité. Qui plus que lui a favorisé ce magnifique mouvement qui a entraîné les catholiques d'Allemagne, d'Autriche, de Russie, de Belgique, à se mettre à la tête du mouvement de réforme sociale ? Qui a plus encouragé de ses conseils et de ses exemples les Liechtenstein, les de Mun, les Hilt, les Szend, les Bernaert et les Woeste ?

“ Si chez vous, sauf auprès d'un trop grand nombre, les préoccupations politiques l'emportent sur le souci de prendre une part prépondérante dans l'évolution qui transforme la société française, il ne cache pas la douleur qu'il en éprouve. car il n'ignore pas que la réaction monarchique est, à cette heure, la cause du grand péril de l'Eglise de France !

“ La vie de la démocratie n'a rien qui l'effraie ; il recommande expressément aux catholiques la participation aux affaires publiques, le souci de la défense des intérêts nationaux, des franchises et des libertés communales ; il condamne l'abstention si chère trop souvent aux hommes d'œuvre, il veut que le parti catholique se fasse vivant et peuple pour dompter la révolution.

“ C'est d'après les conseils du Vatican que M. D'curtins, député catholique du Valais, s'est associé à un député radical genevois, M. Favon, pour proposer aux chambres fédérales de réclamer “ une législation internationale sur le travail des fabriques, ” fixant les règles générales auxquelles les industriels de l'Europe entière devront se soumettre en ce qui concerne le travail des femmes dans les fabriques, le repos hebdomadaire et la durée normale de la journée de travail. Il ne manquera pas de gens pour crier au socialisme ; c'est pourtant ainsi que Léon XIII compte reconquérir les classes ouvrières délaissées par les classes bourgeoises, trop souvent bercées de rêves irréalisables par les socialistes révolutionnaires. Se trouve-t-il l'objet d'une illusion ? Il serait bien téméraire, celui qui oserait l'affirmer ; en tout cas l'illusion, si illusion il y a, est noble et généreuse.

“ C'est ce même sentiment qui a dicté la conduite du Pape dans l'affaire des chevaliers du Travail. Les capitalistes réclamaient une condamnation de cette puissante association ouvrière, le Saint-Office allait la prononcer, quand à la demande du cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, Léon XIII intervint, et aujourd'hui, quoi qu'en puisse prétendre l'Agence Havas, fort mal informée à cette égard, le *tolerari posse* a été prononcé par l'autorité souveraine. Voilà encore du socialisme, dirait-on. Pourquoi pas ? A mauvais nom bonne chose.

“ En cherchant à caractériser le sens de l'encyclique *Libertas præstantissimum*, je ne m'attarde pas à en examiner la partie philosophique et théologique, matière aussi ample et aussi sérieuse qui eût mérité plus de développement que je ne lui en consacre. Je sacrifie le monument de science au code politique. La signification de celui-ci est assez haute pour mériter cette préférence. La parole de Léon XIII fructifiera, soyez en sûr, secondée par la

majorité des catholiques, la transformation sociale triomphera ; que les classes aristocratiques et bourgeoises prennent garde de l'apprendre bientôt à leurs dépens. ”

(*Le Moniteur de Rome*)

## La souveraineté du Pape

Nous lisons dans un article de *la Défense* sur la souveraineté pontificale :

“ Les nouvelles qui nous arrivent de Rome sont très graves. Tout annonce une phase plus cruelle, peut-être suprême dans la guerre implacable tantôt violente, tantôt perfide, que le gouvernement italien a déclaré à la Papauté. Les journaux les moins suspects constatent ce qui est malheureusement l'évidence même. *Le Matin* déclarait, ces jours-ci, que “ la captivité devenait plus dure et plus humiliante pour Léon XIII. ” Il écrivait encore : “ M. Crispi ne se gêne plus pour arborer la devise : „ Le Pape hors de Rome ! ” Il ne néglige aucune occasion pour rendre au Souverain-Pontife la situation intolérable. ” Le même journal dénonçait enfin un nouveau *coup de canif* (ce sont ses expressions) *dit le ministre du roi Humbert vient de lacérer la fameuse foi des garanties déjà si caduque* : “ Le conseil d'Etat, dit-il, à la requête du ministre des finances, vient d'assujettir aux droits d'enregistrement tous les contrats passés à l'intérieur du Vatican, sous peine de nullité, d'amendes et de poursuites. Voilà donc le Vatican ouvert aux huissiers et aux agents du fisc ; et, comme la force armée seule peut assurer le recouvrement des créances fiscales, les carabinieri royaux ont désormais accès dans l'enceinte jusque là inviolée. ”

“ Une dépêche du 13 juillet adressée au *Journal des Débats*, contient les mêmes appréciations : “ La guerre contre le Vatican s'accroît. ” Et elle cite, à l'appui de son assertion, les poursuites judiciaires exercées contre plusieurs curés pour avoir affiché un mandement dans lequel il était dit que ceux qui doivent les dîmes, ne peuvent avoir la conscience en paix et recevoir les sacrements que s'ils se rachètent au moyen d'une somme payée à forfait. Ce mandement, dont l'affichage devient ainsi un crime, n'ayant été écrit que conformément aux instructions envoyées de Rome par la sacrée Pénitencerie, on voit que c'est l'indépendance pontificale qui est en cause dans ces vexations judiciaires.

“ Voilà donc une situation nette qui se dessine ; et elle est de nature à provoquer la plus sérieuse attention du monde chrétien, et, en particulier, de la France.

“ Quelles sont les causes de l'attitude absolument persécutrice que prend le gouvernement italien ? Ne faut-il y voir qu'un accès de rage de M. Crispi ? Rage contre l'incompatibilité qu'il sent entre sa vie privée et la morale dont le Pape est le gardien sacré et le sublime interprète ? Rage contre cette apothéose universelle de la Papauté dont le cinquantenaire de Léon XIII a été le signal, et qui,

par son contraste même, n'a été qu'une poignante avanie pour l'hôte du Quirinal ?

“ Tandis que le captif du Vatican attirait tous les regards, le pauvre roitelet italien était bien perdu dans l'ombre ; il ne faisait pas plus d'effet qu'un moucheron au milieu des rayons du soleil. M. Crispi veut-il enfin pour raffermir son pouvoir toujours méprisé, même lorsqu'il semble accepté, chercher sa force dans toutes les passions athées et démagogiques auxquelles il jetterait l'Eglise en pâture ? Quoi qu'il en soit de ces raisons particulières, nous voyons avant tout dans la situation nouvelle qui se produit à Rome, le développement naturel de l'état irrégulier, anormal, monstrueux, que l'occupation piémontaise a créé sur les bords du Tibre, et dont Léon XIII a sans cesse annoncé, avec l'autorité du pontife et le génie du politique, le terme fatal. ”

---

L'inauguration de la statue du R. P. Lacordaire. — Le lundi 23 juillet a eu lieu, à Sorèze, l'inauguration de la statue du P. Lacordaire. Plus de trois mille personnes assistaient à la cérémonie. Mgr l'archevêque d'Albi a célébré la messe sous une tente, entouré de la division supérieure du collège en armes. Les fanfares de la musique alternaient avec les chants liturgiques pendant la célébration du saint sacrifice. Après l'Evangile, Mgr Fonteneau a prononcé le panégyrique du P. Lacordaire.

Nous ne citerons de ce beau discours que le passage où l'éminent prélat caractérise l'œuvre pédagogique du restaurateur de Sorèze :

“ Lacordaire, dit Mgr Fonteneau, a réalisé l'éducation virile, chevaleresque, fortement chrétienne. Le propre de cette intelligence est d'aller au but simplement et directement, semblable à la Providence qui produit de grandes choses par de petits moyens. Les esprits médiocres multiplient les détails, compliquent les situations et s'épuisent en efforts le plus souvent stériles. Lacordaire appartenant à la famille des esprits d'élite ; son ambition était de former des hommes, des chrétiens ; nous le verrons à l'œuvre.

“ Tout le monde connaît avec quelle hardiesse, au lendemain de la proclamation de l'Empire, il parlait dans son *Discours de Saint-Roch* : “ Il est bon que nous sachions ce que nous entendons faire en voulant former des chrétiens, que nous sachions “ si, pour nous, l'homme est l'*homo* que les anciens dérivent “ d'*humus* (la terre, la boue), — ou le *vir*, celui qui a de l'âme, du courage, de la vertu (*virtus*). ” A Sorèze, ces paroles furent un programme fidèlement suivi : on commençait par l'homme, on finissait par le chrétien. “ En recherchant le surnaturel, disait-il, gardez-vous de perdre le naturel. ”

“ Mais ce naturel n'est pas une vie vulgaire, une médiocrité de sentiment à laquelle toute âme peut aspirer ; Lacordaire plane

dans les hautes régions de la pensée ; pour lui, l'éducation est un apostolat, un anoblissement moral, une impression de caractère sagement fier, une élévation ; or, pour élever les hommes, il faut soi-même être élevé. ”

Après la messe, les invités se dispersent dans le parc ou visitent l'école. L'après-midi a été consacrée à un carrousel et à des exercices de gymnastique auxquels ont pris part les élèves des classes supérieures.

A trois heures, a eu lieu l'inauguration de la statue. Après la bénédiction par Mgr l'archevêque d'Albi, M. le duc de Broglie a pris la parole. L'orateur a principalement insisté, dans son discours, sur l'ardent patriotisme de Lacordaire :

“ Le P. Lacordaire a aimé passionnément deux choses : l'Église et la France. Ces deux sentiments ont régné sur son âme sans se confondre et sans jamais se combattre. Ça été l'art comme le bonheur de sa vie de ne les avoir jamais laissé mettre aux prises et d'avoir fait en sorte que jamais en lui ni le patriote ni le chrétien n'ait eu rien à se disputer ni à se sacrifier l'un à l'autre. Oui, jeunes Français qui m'entendez, il faut que vous le sachiez, ce que le P. Lacordaire a le mieux aimé après Dieu, c'était la France. Il l'a aimée d'une de ces affections puissantes et irrésistibles qui s'attachent à tous les traits du caractère d'un être chéri et le suivent dans toutes les vicissitudes de sa destinée. “ J'éprouve, écrivait-il un jour à un de ses élèves devenu son confident, son “ ami, une joie indicible à penser que depuis vingt-sept ans, jour “ de ma consécration à Dieu, je n'ai ni dit une parole, ni écrit une “ ligne qui n'eût pour but de communiquer à la France “ l'esprit de vie et de le lui communiquer, sous une forme accepta- “ ble pour elle, avec douceur, tolérance et patriotisme. ”

M. de Broglie a rappelé ensuite le noble but que s'était proposé Lacordaire : concilier la France moderne avec l'Église :

“ Je n'ai pas souvenir d'avoir assisté, dans ma vie, à une séance d'une émotion plus saisissante que le jour où, paraissant pour la première fois dans la chaire de Notre-Dame, vêtu de cette robe blanche de dominicain, que personne ne connaissait plus, il ouvrait la brèche pour célébrer la vocation de la nation française et les services rendus par cette race élue, à travers les siècles à la cause de la vérité et de la civilisation. Jamais parole plus inattendue n'était tombée de la chaire chrétienne. Un murmure de surprise, où se mêlait un peu de juste fierté, s'éleva alors de tous les coins de l'assistance et fit frémir les vitraux de la vieille cathédrale. On eût dit que les échos du lieu saint lui-même s'associaient à l'hommage rendu à la vieille France chrétienne convertie à Tolbiac, victorieuse des Maures à Poitiers et portant au front l'auréole de saint Louis. Mais il aimait aussi la France de nos pères, la France de notre âge, la France moderne, plus démocratique et plus populaire, qu'avec la permission de Dieu le temps et les révolutions nous ont faite, non qu'il assistât sans regret à la

chute ou au déclin des grandeurs passées, non qu'il ait jamais été ingrat pour ces huit siècles de monarchie nationale, pendant lesquels il n'y a pas eu un accroissement de la puissance royale qui n'ait coïncidé avec un projet d'unité et de gloire pour notre patrie. Mais il jugeait que d'une commotion aussi profonde que celle qui venait d'ébranler le sol de la France, de nouvelles conditions sociales avaient dû nécessairement sortir, et, dans celles que la Providence imposait désormais à notre vie publique, il ne voyait rien qui ne pût être ou pénétré ou corrigé et épuré par l'esprit chrétien. Aussi quel souci de faire voir à la France que sa vieille foi pouvait s'accorder avec ses mœurs et ses aspirations nouvelles et de dissiper ainsi le nuage de préventions élevé autour de l'Eglise par une fausse science, pendant la confusion de nos troubles révolutionnaires. Quel soin de dégager l'Eglise elle-même de toute solidarité compromettante avec un passé qui ne pouvait revivre ! Cette conciliation de la France moderne et de l'Eglise, c'était sa pensée la plus chère et l'un des thèmes favoris de ses instructions. »

Le duc de Broglie a terminé en rappelant que le P. Lacordaire avait évité tous les écueils de la vie en ayant toujours le regard tourné vers l'autorité souveraine et le cœur docile à ses enseignements :

“ Avec quelle joie, s'est-il écrié, il eût accueilli ces belles encycliques où un grand Pape trace, d'une façon si lumineuse et si sage, les règles de l'accord qui doit s'établir entre l'Eglise et l'état nouveau de la société. ”

Un troisième discours a été prononcé par Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier.

Le manque d'espace nous oblige à ne citer que quelques fragments de cet éloquent panégyrique.

Après avoir parlé du souvenir vivant et des amitiés fidèles que le grand orateur a laissés sur la terre, Mgr de Cabrières résume ainsi la vie de celui qu'il loue devant sa statue.

“ La liberté ! Lacordaire lui a donné sa vie entière ! il s'est tellement identifié à elle qu'il s'est appelé lui-même une liberté ! il lui a immolé même la joie, même l'honneur de parler dans cette chaire de Notre-Dame de Paris qu'il saluait de loin, qu'il visitait de près comme une seconde et chère patrie ! Quand il a redouté que des chaînes parussent peser sur sa parole, il est volontairement descendu de ces degrés glorieux qu'il ne montait jamais sans avancer plus loin dans la gloire !

“ La France ! Lacordaire l'a toujours mise au rang de ses pensées les plus constantes, les plus tendrement inquiètes, les plus passionnées ! Il a voulu pénétrer le mystère de sa vocation, il a tenté de connaître la loi de son histoire ! Il a célébré tous ses grands hommes, et, juste envers le passé autant que dévoué au présent, il a revendiqué hautement le patriotisme entier de grati-

deur et de gloire qui est l'inaltérable héritage de tous les fils de la France, sans distinction de rang et de parti.

“ Le Pape, l'Eglise, les âmes, avez-vous besoin que je vous rappelle ce que le P. Lacordaire a fait pour être, sans se démentir jamais, un enfant soumis vis-à-vis de la chaire infallible, un ministre sans reproche par rapport au double dépôt de la foi et de la grâce, un serviteur plein de zèle et d'empressement pour instruire, consoler, purifier, réconcilier les égarés et les pécheurs ?

“ Les âmes ! Les âmes des jeunes gens, des enfants, — vos âmes, mes très chers amis, — est ce qu'il ne leur a pas sacrifié, comme saint Paul, lui-même et plus que lui-même, en donnant à Sorèze sa gloire et sa vie ?

“ Mais, tenez, Messieurs, voici que de la tombe la main du grand homme a fait un signe ! Voici que sa voix nous arrive sur une feuille jaunie, dérobée par la tempête et que ce beau jour nous rend. Ecoutez Lacordaire une fois encore.....

“ Oh ! père, arrêtez-vous ! Dieu vous a trop exaucé ! Je vois du sang sur la blanche tunique dont vous avez revêtu vos fils ! Et vous, l'homme du droit, de la justice, de la liberté sainte, vous avez donné, à l'hécatombe rédemptrice de 1871, vos glorieux enfants, le P. Bonard, le P. Captier et leurs compagnons. Répétez donc votre héroïque maxime : Le cœur peut mourir en tuant le corps. Je ne connais pour lui que cette fin, mais c'est la fin du combat par la victoire. Que vos os reposent en paix sous cette obscur caveau que vous avez choisi pour dernier oreiller ! Pour nous, nous vous demandons d'intercéder en notre faveur auprès de Dieu, et nous vous disons avec le poète :

Puis-que tu dois manquer à la sainte croisade,  
Avant de nous quitter, donne-nous l'accolaie ;  
Notre cœur qui saibit, pressé contre le tien,  
Devient plus français et surtout plus chrétien !  
Et tu vivras encore pour les yeux de notre âme,  
Et ton grand souvenir sera notre oriflamme ! ”

De chaleureux bravos font écho à ces belles paroles.  
Un banquet a terminé la journée.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

On va bâtir à Londres un hôpital pour les Français. La première pierre en a été posée le 21 juillet. Quoique protestant, notre ambassadeur M. Waddington, qui présidait la cérémonie, a voulu appeler sur cette œuvre les bénédictions de l'Eglise catholique, et il avait invité pour cela S. Em. le cardinal Manning, archevêque de Westminster. Avant de réciter les formules liturgiques, l'illustre prélat anglais a prononcé un discours rempli de bons sentiments pour la France.

Un riche lord anglais faisait, il y a quelques années, une grosse fondation dont la rente doit se partager entre les élèves les plus méritants des divers collèges de l'Irlande. Un concours annuel est ouvert pour cela avant la période des vacances. Les lauréats du premier degré reçoivent chacun une somme de 350 francs par an durant trois années. Ceux du deuxième degré touchent 750 francs durant une égale période ; ceux du troisième degré, 1,200 francs.

Ces épreuves se font dans chaque collège avec le luxe de précaution que le génie britannique sait inspirer pour garantir contre toute fraude le résultat de l'opération. Une commission ambulante apporte avec elle les pupitres et jusqu'aux plumes et papiers qui doivent servir aux candidats. Elle paye jusqu'à un penny tous les frais de son passage. Or, le plus souvent, les meilleurs prix échoient au collège de Black-rock (Roche-noire) tenu par les pères du Saint-Esprit, dont la maison-mère est à Paris, dans la rue Lhomond. (Ces mêmes religieux dirigent depuis deux ans le collège de Saint-François de-Sales à Castelnaudary (Aude). On comprend que la somme affectée à cette œuvre d'encouragement classique doit être considérable ; elle n'a pas été mal placée.

Mgr Meurin, S. J., évêque de Port-Louis (île Maurice), a publié un interdit contre le maire de sa ville épiscopale. De cet acte d'autorité nous détachons les lignes suivantes :

Nonobstant les avertissements canoniques réitérés que nous lui avons donnés, M. Gustave-Victor Kervern a publiquement violé les saintes lois de l'Eglise, en épousant une dame protestante sans avoir demandé et obtenu la dispense ecclésiastique, qui aurait rendu son mariage licite. En agissant ainsi, M. Kervern a sciemment et délibérément affronté l'autorité de l'Eglise, et donné un scandale qui est d'autant plus pernicieux qu'il occupe une position plus marquée entre ses concitoyens. "Malheur au monde à cause des scandales ! dit Notre-Seigneur ; car il est nécessaire que des scandales arrivent ; cependant, malheur à l'homme par qui le scandale vient." (Mathieu, xviii, 7.) Il est donc de notre devoir épiscopal de revendiquer l'autorité et l'honneur de la sainte Eglise, et de contrebalancer le scandale donné, autant qu'il est en notre pouvoir.

Avec le plus profond regret et dans la plus grande amertume de notre âme, nous avons donc prononcé et prononçons par la présente lettre pastorale, contre M. Kervern, l'interdit ecclésiastique par lequel nous défendons à tout le clergé de lui accorder les saints sacrements de l'Eglise, ainsi que la sépulture ecclésiastique en cas de sa mort impénitente, et nous réservons son absolution de cette censure à nous-même et à nos successeurs. La même censure sera portée contre tous ceux qui se rendront coupables du même délit.

Que dirons-nous maintenant de ceux, Nos très chers frères,

qui n'ont pas tenu compte de notre défense d'accepter une invitation à un festin nuptial où, avec réjouissance, on a félicité celui qui, de la manière que nous venons de blâmer, a jeté le défi aux saintes lois de l'Eglise ? N'auraient-ils pas dû imiter le noble exemple de ceux qui n'ont pas voulu se baisser sous l'esclavage du respect humain, ni préférer un plaisir coupable et momentané à l'honneur de la sainte Eglise ? Les voilà livrés au remords de leur conscience et aux justes reproches des chrétiens sincères, tandis que ceux-ci se réjoignent dans leur bonne conscience et dans l'approbation bien méritée de Dieu et de sa sainte Eglise. De tels mérites et démérites pèsent beaucoup dans la balance du Juge suprême.

\* \* \*

*La Lanterne*, rédigée par le juif allemand Mayer, n'est pas contente de Mgr Meurin, et elle le dit en ces termes :

Puisque le sieur évêque Meurin ne connaît que les lois de l'Eglise et se met en révolte contre les lois du gouvernement de la République française, il est particulièrement odieux d'entretenir avec l'argent des contribuables français le sieur Meurin, évêque.

Il ne reconnaît que les lois de l'Eglise ; qu'il se contente donc de se faire payer ses appointements d'évêque par l'Eglise et les cléricaux, et non par le gouvernement, dont il brave audacieusement les lois.

*L'Univers* lui répond ainsi : “ *La Lanterne*, sous le coup de son indignation, a négligé un détail d'une certaine importance, un détail géographique. Mgr Meurin n'a pu se mettre en révolte contre les lois du gouvernement français, pour cette raison péremptoire qu'il n'en dépend pas, et les contribuables français n'ont point à regretter d'avoir “ entretenu ” jusqu'ici et d'être obligés d' “ entretenir ” encore avec leur argent Mgr Meurin, puisqu'ils ne lui ont jamais donné un sou.

“ Apprenez, monsieur Mayer, natif de Francfort, que l'île Maurice, acquise autrefois à la France par la monarchie, ne nous appartient malheureusement plus. Elle est aux Anglais.

“ Et l'on ose dire que les Allemands savent bien la géographie ! ”

Dans la province d'Imerina (Madagascar), à Tananarive, les maîtres et maîtresses d'écoles catholiques, au nombre de deux cent quarante-trois, ont fait leur retraite annuelle. Mgr Cazet a donné de paternels avis à ces précieux auxiliaires des missionnaires. A Fianarantsoa, capitale des Betsiléos, cent dix-huit maîtres d'école, dont la plupart avaient amené leurs femmes ont fait aussi la retraite. Ambositra, au centre, mais moins considérable, a eu aussi sa retraite, à laquelle ont assisté douze maîtres et maîtresses d'école.

Ces divers exercices produisent les plus consolants résultats au point de vue intellectuel et moral, et excitent vivement le zèle des professeurs malgaches.

## LE GARÇON DE BANQUE

“ Je rencontrais souvent sur mon chemin un garçon de banque, l'air effaré, le portefeuille sous son bras, et de gros sacs d'écus pleins les mains. Cet attirail ne l'empêchait pas de me saluer chaque fois d'un grand coup de son grand chapeau à claque. Cela finit par m'intriguer. J'étais bien sûr de n'avoir eu avec cet employé aucune relation financière; peut-être avais-je fait faire la première communion à un de ses enfants, ou visité quelque malade, son parent, et le brave homme m'en gardait un bon souvenir. Plusieurs fois la pensée me vint de lier connaissance avec lui; mais le moyen! je ne savais pas même son nom.

“ Connaissez-vous, dis-je un jour à un négociant de mes amis, un garçon de banque que je vois souvent entrer chez vous? Il y a plusieurs garçons de banque; comment est le vôtre?—Cinquante ans et une haute taille.—Avec d'épais favoris?—Justement.—C'est le père Léonard, un brave homme...—Et un homme très poli.—Mais comment? je le croyais, au contraire, rond et même brusque.—Ce qui est sûr, c'est qu'il use, à me saluer, son chapeau à claque.—Eh bien! vous avez de la chance. ”

Quelques jours après, je rencontrai mon homme à l'extrémité d'un faubourg. “ Bonjour, monsieur Léonard, lui dis-je en répondant à son salut. Vous en portez toujours de ce vil métal?—Oui, Monsieur, et de ces vilains chiffons de papier.—Vous devez avoir peu de relations avec nous: les prêtres sont pour la banque une bien maigre clientèle!—C'est vrai, dit-il, et pourtant c'est avec un prêtre que j'ai fait ma meilleure affaire.—Comment cela?—Oh! c'est une histoire un peu longue!—Voyons! contez-moi cela, tout en marchant.—Soit! et je ne vous demande pas le secret.

“ Voyez vous, Monsieur, continua-t-il, il ne faut pas de distractions dans notre partie; il y a cinq ans, j'en eus une qui faillit me coûter cher. J'avais fait ma tournée habituelle. Revenu chez moi, je fais ma caisse, et savez-vous ce que je trouve, je veux dire ce que je ne trouve pas? Dix mille francs, ni plus ni moins, dix billets de mille que j'avais oubliés bêtement là ou là; vous sentez si ça me donna un coup! Je retourne dans toutes les maisons où j'étais allé. Rien!... Pas de trace de mes billets. Je passe une nuit blanche. Le lendemain, je retourne chez mes négociants: rien encore. Il fallait se confesser au directeur de la banque. M. Desmaisons fut très bon, me plaignit et m'accorda un mois pour payer. Quel mois j'ai passé! Enfin c'est de l'histoire ancienne... Heureusement, j'avais quelques actions sur la banque, et j'y tenais: il y avait là le remplacement de mon fils, la dot de sa sœur, plus quelques douceurs pour mes vieux jours... Voir filer ça tout d'un coup... c'est dur. Trois semaines se passent: pas de nouvelles de mes billets... Je donne ordre de vendre mes actions. Je me creusais toujours la tête malgré moi pour me rappeler dans quelle maison j'avais pu laisser mes billets. J'ai fait bien des jugements... Voyons! comment est-ce que ma fille appelle ça?

“ —Des jugements téméraires,

“ — C'est ça : des jugements téméraires ! Je ne vous parle pas du chagrin de ma femme et de mes petits enfants : vous sentez s'ils prirent la chose à cœur ! Le mariage de ma fille était presque conclu avec un jeune homme du voisinage ; quand il sut que le père Léonard était ruiné, ce sans-cœur cessa brusquement de venir à la maison. Ma fille est pieuse et fière, mais un père voit clair, et je vis bien que Louise avait du chagrin : ce n'était pas fait pour me consoler. Ma femme fut plus courageuse que moi. Ces pauvres femmes ! ça paraît faible : eh bien ! Monsieur, dans le malheur, ç'a plus de ressort et de courage que l'homme. Tout de même, quoi- qu'elle le cachât, la mienne avait un fameux chagrin. Elle alla consulter la somnambule ; oui, Monsieur, cette pauvre femme me l'a avoué depuis, et que son confesseur lui avait fait sur ce sujet une morale qui se portait bien.

“ — Pardon, monsieur Léonard, lui dis-je, votre femme vous a-t-elle dit ce que la somnambule lui avait répondu ? — Oh ! des bêtises ! Le plus clair, c'est dix francs qu'elle a demandés pour sa peine. Où en étais-je ? Je vous disais donc que j'avais donné ordre de vendre mes pauvres actions ; j'en avais touché le montant, et je me préparais à aller payer M. le directeur, lorsqu'un soir, à la brume, je vois arriver un prêtre qui me demande M. Léonard. “ C'est moi ! ” lui dis-je, en l'introduisant dans mon bureau.

“ — N'avez-vous pas perdu de l'argent, me dit-il. — Oui, Monsieur, lui répondis je tout tremblant ; le 5 de ce mois, entre midi et quatre heures, j'ai perdu, ou plutôt oublié quelque part dix billets de mille francs. — Les voici ! me répondit-il en me les présentant.”

“ Ce n'était peut-être pas convenable, mais je sautai au cou de ce brave homme et je lui dis que s'il avait besoin du père Léonard, soit de jour, soit de nuit, il n'avait qu'à faire un signe. Ce monsieur ne me donna pas d'explication, et je ne lui en demandai pas : je tenais mon argent, c'était l'essentiel. D'ailleurs, je vis bien qu'il y avait de la restitution là-dessous.

“ Lorsque je fus un peu remis, je le priai d'accepter deux cents francs pour ses pauvres. — Je n'accepte rien du tout, me répondit ce saint homme ; seulement voulez-vous me faire un plaisir ? — Oh ! Monsieur. — Eh bien ! dit-il en souriant, comme un saint qu'il était, donnez-moi votre pratique.

“ Je fus d'abord étonné, mais je compris bien vite. Je la lui ai donnée, ma pratique. Tous les ans, à Pâques, je vais le trouver, et, ma foi, je m'en trouve bien. Depuis ce temps-là, j'ai pris les prêtres en amitié, et ça me révolutionne lorsque j'entends dire du mal d'eux et du Pape, et des évêques, par des gens qui ne savent ce qu'ils disent, un tas de parleurs qui feraient mieux de penser à leur fin du mois et de payer carrément leurs traites. ”

Ce disant, le père Léonard fit passer sous le bras gauche le sac d'écus qu'il tenait dans la main droite, et prit congé de moi en me saluant d'un grand coup de son grand chapeau à claque.

L'ABBÉ X.....

## DECES DE LA SEMAINE.



C'est une salutée et salutaire pensée de  
prier pour les morts, afin qu'ils soient  
délivrés de leurs péchés.

II Mach., xii, 46.

### PRIONS POUR NOS MORTS

R. P. Côté, C. S. S.—M. E. Starnes, Vve Johnson.—P. Miller.—M.  
L. Orsalé, ép. Durand.—O. Roy, ép. Lemieux.—E. Fournier, ép. Elder.—  
L. Roch, Vve Asselin.—J. B. Rivet.—F. Chabot.—P. McDonnell.—J.  
Gravel.—M. Le Dudoir.—T. Baudoin, ép. A. Sénécal.—M. Riendeau.—  
Z. Labrie.—P. Crépeau, ép. Lusignan.—Esther Fortin.—C. J.  
Coursol.—O. Demers.—C. Gauthier.—G. Richard.—S. Garceau.—Marthe  
O'Meatly, ép. Bray.—T. Chapleau.—E. H. Flanagan.

### DE PROFUNDIS.

## MAGASIN DU SACRE-CŒUR

# DESAULNIERS FRERE & CIE

(SUCCESEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'EGLISE  
VETEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRES

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE

CHAPELETS, MEDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR  
HUILE D'OLIVE, CIERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la malle ou autrement sont remplies avec ponctualité et promptitude.

Les Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien vouloir faire une visite à notre assortiment, qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTREAL.

# PENTURES A RESSORT DE GEER

employées dans plus de trente églises  
et dans un plus grand nombre d'édi-  
fices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENETRES

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

## A. F. X. BEAUDRY

(ETABLI EN 1868)

### MARCIAND DE CUIR.

Toujours en mains un assortiment complet de Cuires, Four-  
nitures et Outils de Cordonniers, Selliers, Tan-  
neurs et Corroyeurs, Formes, Empeignes importées, etc.,  
etc., qu'il offre à des Prix qui défient toute compétition.

Une attention toute particulière est apportée au service des  
Communautés Religieuses.

271 et 273, RUE SAINT-PAUL, Montréal.



A VENDRE  
**UN ORGUE A TUYAUX**

EN BONNE CONDITION  
VOIR ET S'ADRESSER A  
**J. CARON, Facteur d'Orgues,**  
3478 NOTRE-DAME, SAINT-HENRI.

---

**WILLIAM BRITTON**

PLOMBIER

**Poseur d'Appareils à Gaz**

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR  
PROPRIETAIRE DE LA FOURNAISE A EAU CHAUDE "MORNING-GLORY"  
TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL  
COMMANDES EXECUTEES PROMPTEMENT

**15, RUE CLAUDE**

*En face du Marché Bonsecours*

MONTREAL

---

**JOS. CHS VAILLANCOURT**  
**Menuisier & Charpentier**

**45 PLACE JACQUES-CARTIER.**

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois  
et en peinture,

**A BAS PRIX**

ÉTABLI EN 1859

**HENRY R. GRAY**

Chimiste-Pharmacien

**144, Rue Saint-Laurent**

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec  
soin. Première qualité de drogues et matières  
chimiques.

# MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION

**FRÈRES DE LA CHARITE.**

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté de  
la dite église, près Montréal, P. Q.

---

NOUVEAU MANUEL

DE

CHANTS LITURGIQUES

Un Volume in-18 de 386 pages, pleine reliure, toile gaufrée.

PRIX :

Un exemplaire . . . . .	0.60
La douzaine . . . . .	\$6.00

---

EN VENTE CHEZ LES EDITEURS

**EUSEBE SENECAI & FILS,**

No 20, rue Saint-Vincent,

**MONTREAL.**

---

SOUS PRESSE

ACCOMPAGNEMENT

DU

**Nouveau Manuel de Chants Liturgiques**

PAR

R. OCT. PELLETIER, *Organiste à la Cathédrale de Montréal.*

---

Un Volume in-4° format oblong, broché... Prix :\$5.00  
" " " " relié..... " 5.50

# LOTÉRIE NATIONALE

## CLASSE D.

Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.

*Le Seizième tirage mensuel aura lieu le,*

**MERCREDI, 19 SEPT. 1888, A 2 H P. M.**

VALEUR DES LOTS :

**\$ 50,000.00**

**GROS LOT : UN IMMEUBLE DE 5,000**

### NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de .....	\$5,000.00	\$5,000.00
1 do .....	2,000.00	2,000.00
1 do .....	1,000.00	1,000.00
4 Immeubles de .....	500.00	2,000.00
10 do .....	300.00	3,000.00
30 Ameublements .....	200.00	6,000.00
60 do .....	100.00	6,000.00
200 Montres d'or .....	50.00	10,000.00
1000 Montres d'argent .....	10.00	10,000.00
1000 Services de toilette .....	5.00	5,000.00

**2307 lots valant - - - - - \$50,000.00**

**\$1.00 LE BILLET**

**S. E. LEFEBVRE, secrétaire.**

Bureau : No 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

## ORGUES -- HARMONIUMS DOMINION

FABRIQUES SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.

PAR LA

## COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION

**BOWMANVILLE, ONT.**

A l'usage des églises et des chapelles de communautés, d'après les devis particuliers et autres que ceux du catalogue, garantis pour 5 ans et surpassant en richesse, en puissance et en suavité de son les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums Dominion.

**SATISFACTION GARANTIE ET CONDITIONS FACILES**

Toujours en magasins, l'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA. Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

**L. E. N. PRATTE,**

Agent général pour la province de Québec,  
1676, RUE NOTRE-DAME, Montréal